



## DES DOSSIERS CHAUDS, UNE PRÉSENCE CONSTANTE

Depuis l'automne dernier, l'Association a été présente dans plusieurs dossiers qui nous touchent de près.

Lorsque vous lirez ces lignes, vous connaîtrez le premier récipiendaire du prix remis à la soirée des Jutra au propriétaire de salle ayant le plus contribué, l'an passé, au développement du film québécois. À l'initiative de la SODEC, nous avons travaillé avec le délégué général de la Grande Nuit et quelques collaborateurs afin de mettre au point les critères de sélection du gagnant. Notre directeur général s'est assuré que **tous** les propriétaires de salles aient l'information nécessaire pour pouvoir se présenter. Nous croyons qu'il s'agit d'une étape importante dans le dossier de la reconnaissance de notre travail pour le développement du cinéma québécois. Nous espérons que cela vous incitera à participer plus nombreux l'an prochain.

Nous avons eu plusieurs rencontres avec la Régie du cinéma concernant deux dossiers: une nouvelle classification qui ferait en sorte que les jeunes accompagnés d'un adulte qui assistent à un film classé 13+ pourraient entrer au cinéma. Nous avons donné notre accord à condition que cette nouvelle catégorie ne change pas la façon de classer de la Régie. De plus, nous sommes en pourparlers avec la Régie concernant le dossier de REZO. Ce regroupement propose du cinéma dans des endroits que l'on considère inappropriés. De plus, nous croyons qu'il s'agit d'une concurrence déloyale envers les propriétaires de salles qui investissent des sommes considérables afin de procurer une expérience cinématographique inoubliable aux cinéphiles.

À l'initiative de l'APCCQ, les associations de producteurs, de distributeurs, de publicité et de professionnels en audio se sont réunis afin de régler le problème du son dans nos salles pour les publicités et les bandes-annonces. Comme vous le vivez quotidiennement, nous avons de nombreuses plaintes à ce sujet dans nos salles. Nous avons convenu que tous les intervenants, y compris les propriétaires de salles, (voir à ce sujet l'article de Michel Prince) devaient s'impliquer dans ce dossier.

Nous allons nous revoir dans deux mois afin de mettre en place une stratégie pour régler définitivement le problème. Il semble que l'application de la norme américaine TASA soit une piste intéressante.

(suite du Mot du président)

Enfin, nous avons rencontré l'Office de la langue française pour régler le problème des affiches, des présentoirs et des bannières unilingues anglaises. L'OLF a reçu une plainte concernant un de nos membres qui avait un présentoir unilingue anglais. Ce membre a été obligé de retirer toutes ses affiches, bannières et présentoirs parce que la loi est claire: lorsque vous diffusez du cinéma francophone, tous les articles promotionnels doivent être en français ou avoir une prépondérance du français. La présidente de l'OLF nous a cependant indiqué que si nous lui présentions un plan pour régler le problème, la loi lui permet de ne pas procéder au suivi d'une plainte lorsque l'industrie est en train d'apporter les correctifs nécessaires. Nous avons convenu de nous rencontrer à nouveau d'ici la fin du mois de mars afin de trouver des aménagements convenables. Il est certain que nous aurons besoin de l'implication des distributeurs pour trouver les solutions adéquates à ce dossier.

Je laisse à notre directeur général le soin de vous informer sur l'assemblée générale, les dossiers de la CSST et du piratage ainsi que sur notre présence aux audiences du comité permanent du ministère du Patrimoine sur l'industrie canadienne du cinéma.

Comme vous le voyez, l'Association travaille dans plusieurs dossiers qui concernent tous les propriétaires de salles. J'en profite pour inviter les propriétaires qui ne sont pas membres à venir rejoindre nos rangs. Plus l'Association sera représentative des propriétaires, plus notre point de vue sera écouté.

Le président,

Jean Colbert

# L'ASSOCIATION VOUS INFORME

**Par Ré Jean Séguin, directeur général**

- L'assemblée générale de l'APCCQ aura lieu le **15 juin 2005, en après-midi**. Elle sera suivie du dîner annuel qui regroupe tous les intervenants de l'industrie. À inscrire à votre agenda.
- Les membres de l'APCCQ recevront sous peu leur cotisation pour 2005. Cette année, la cotisation baissera de 5 \$ par écran à cause d'une gestion serrée des dépenses. De plus, exceptionnellement, il y aura une baisse de 20 \$ par écran à cause du congé de cotisation que nous avons eu de la FAPCC.
- Le CMPDA (les distributeurs) continuent à investir dans le combat contre le piratage de films en salle. Afin de contrer ce fléau, nous avons décidé d'organiser deux autres séances d'information pour les gérants afin de les sensibiliser à ce phénomène. **À Montréal, ce sera le 6 avril à 10 h au cinéma Famous Players Starcité alors qu'à Québec, ce sera le 13 avril, également à 10 h au cinéma Cineplex-Galaxy de Sainte-Foy.**
- La CSST nous a fait part de ses taux pour l'année 2005 ainsi que de la nouvelle classification pour l'année 2006 et les suivantes. Les taux sont majorés pour cette année et il semble que la tendance va aller en s'accroissant. Nous avons présenté un mémoire à la CSST afin de diminuer la cotisation de cette année et des années suivantes.
- Le comité permanent de la chambre des communes du ministère du Patrimoine canadien entreprend des audiences à travers le Canada concernant l'implication financière du gouvernement canadien dans l'industrie du cinéma canadien. L'APCCQ a décidé d'intervenir dans le débat et soumettra un mémoire lors des audiences au début du printemps.

# CHRONIQUE INTERNATIONALE

Par Tom Fermanian

## 2005 pourrait être une année charnière pour le cinéma numérique

Le comité technique de N.A.T.O. (*National Association Theatres Owners*) dont je fait partie depuis quatre ans et le DCI, le consortium des principaux distributeurs américains, n'ont pas réussi à développer un plan d'affaires acceptable pour le déploiement du cinéma numérique. La question financière et la qualité du produit retardent cette sortie.

### Qualité

Texas Instruments avec leur système DLP (résolution 2 k) est très acceptable pour la majorité des écrans de cinémas existants; par contre, le développement des systèmes 4 k avance.

### Plan d'affaires

Trois distributeurs « majeurs » – Sony (Columbia), Warner Bros et Disney – se sont regroupés et se préparent à offrir un plan d'affaires raisonnable. Ce plan n'exclut pas que les autres grands distributeurs puissent se joindre à eux. Ces trois distributeurs accepteraient la technologie 2 k immédiatement; on se demande si la technologie 4 k deviendra le standard. Est-ce que les distributeurs paieront une seule fois? Et la mise à jour au 4 k deviendrait-elle la responsabilité des exploitants? Attendront-ils le 4 k, sans que le 2 k apparaisse dans nos salles?

NATO demande que l'on sélectionne un certain nombre de cinémas qui, durant une année, présenteraient des films en numérique afin d'évaluer la performance de cette nouvelle technologie.

Si ces obstacles sont franchis, on pourrait avoir la nouvelle technologie dans nos salles en 2007 ou 2008.

Ce plan vise d'abord les États-Unis. Que se passera-t-il au Québec avec nos fournisseurs locaux? Ce sont des questions qui seront abordées lors de mes prochaines rencontres à NATO.

# **LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE, « C'EST PAYANT! »**

**par Michel Prince, Les Entreprises Michel Prince inc.**

**SON... SON... SON... SON... SON... son... son... son... son...**

Le sujet semble souvent faire surface dans une industrie qui diffuse un produit cinématographique de qualité. Le film est basé sur une histoire que nous devons livrer dans nos salles avec le confort auditif nécessaire.

Trop souvent, je constate des solutions inappropriées des dirigeants de salles pour éviter des plaintes de clients. Maintenir le niveau sonore au minimum pendant les représentations n'est pas « la solution ». Donner une explication convaincante à un client qui se plaint est préférable au fait de demander au responsable de la cabine de projection de réduire le niveau de son. Les cinéphiles se plaignent souvent pendant les publicités et les bandes-annonces, car aucun standard de reproduction sonore ne semble les limiter pour l'instant.

Il est vrai que de persister à reproduire le son au niveau de calibration du processeur cinéma (7) n'est pas plus réaliste. Une écoute de vérification du film est nécessaire pour juger du niveau idéal de chaque film. Il est préférable de maintenir le niveau sonore favorisant un dialogue compréhensible que de baser notre évaluation sur la musique et les effets ( $\pm 85\%$  de dialogues dans un film). Une évaluation sonore pendant l'écoute des bandes-annonces n'est pas appropriée, car ces dernières sont trop souvent inégales.

Pour pouvoir apprécier la bande sonore d'un film, vos équipements doivent être maintenus en bonne condition. La vérification périodique par votre personnel de direction est nécessaire. Lors d'une maintenance préventive, votre technicien doit vérifier toutes les étapes de la lecture (numérique et/ou analogue) jusqu'à la reproduction dans la salle. Le niveau sonore de votre système de climatisation et de chauffage peut nuire lors des passages calmes d'un film. Les conditions d'écoute dans les salles peuvent varier, mais elles doivent toujours être supérieures à ce qu'un cinéphile peut retrouver à la maison.

Les artisans du son qui travaillent à la traduction ainsi que ceux qui produisent des films au Québec sont souvent surpris de voir les grandes différences de son entre leur studio et nos salles.

Tous les intervenants de notre industrie ont avantage à maintenir et à améliorer la qualité de la présentation cinématographique. Les plus beaux souvenirs d'un cinéphile sont toujours ceux d'une représentation en salle.»

# Bilan 2004

par Simon Beaudry – Alex Films

L'année 2004 a mis fin à une très grande période de croissance continue des revenus de l'exploitation cinématographique au Québec. En effet, pour la première fois en dix ans, l'industrie a connu une baisse de revenus. Aussi, on peut observer que l'ensemble des recettes ont été partagées par un plus grand nombre de titres. 502 films ont été exploités en 2004, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2003.

Avec huit titres, les films américains dominent largement le top 10 de l'année. Le film le plus populaire en 2004 est de loin *Spider-Man 2* qui totalise un peu plus de 9,4 millions de dollars, suivent ensuite *Shrek 2* avec 7,9 millions et *Harry Potter and the Prisoner of Azkaban* avec 7,2 millions. *Camping Sauvage*, premier film québécois de l'année avec 4,4 millions de dollars, ne peut égaler l'exploit réalisé par *La Grande Séduction* qui terminait au premier rang du top 10 de 2003.

La cinématographie américaine continue sa domination historique, en contrôlant près de 73 % du marché du Québec. Il faut cependant noter que pour la troisième année consécutive, la part du cinéma américain diminue (moins 11 % par rapport à 2003). Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation des recettes des productions étrangères et québécoises. En effet, le box-office des films étrangers (autres que la France) a crû de 71 % pour représenter près de 9 % du marché. Quant à la cinématographie québécoise, elle continue sur sa lancée de l'année dernière en totalisant une part de marché de 14 % dépassant les 13 % historiques de 2003.

Ci-joint un tableau plus spécifique sur les données de 2004. Notez que toutes ces données comprennent les taxes provinciale et fédérale.

## Parts de marché selon l'origine

	NOMBRE		BOX-OFFICE		BOX-OFFICE		BOX-OFFICE	PARTS
	FILMS	%	FRANCOPHONE	%	ANGLOPHONE	%	TOTAL	
							(\$)	DE
France	69	13,7 %	6 056 465	4,3 %	546 897	0,9 %	6 603 362	3,3 %
Québec	60	11,9 %	26 908 591	19,3 %	490 286	0,8 %	27 398 877	13,6 %
Canada	41	8,2 %	2 536 765	1,8 %	983 972	1,6 %	3 520 737	1,7 %
Autres	96	19,1 %	11 279 684	8,1 %	6 237 504	10,1 %	17 517 188	8,7 %
USA	237	47,1 %	92 806 206	66,5 %	53 750 557	86,7 %	146 556 763	72,7 %
TOTAL	503	100 %	139 587 711	100 %	62 009 216	100 %	201 596 927	100 %
			69,2 %		30,8 %			

Source : Alex Films